

EQUI-MONEPLUS
au capital initial de 15.705.000 euros
Société d'Investissement à Capital Variable
153 rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 PARIS
R.C.S. PARIS B 424.223.402

Paris, le 28 avril 2016

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires de la SICAV Equi-Moneplus (FR0000289886), gérée par la société de gestion Equigest, et nous vous remercions de votre fidélité.

1. L'opération

Dans un environnement de taux d'intérêt négatifs sur le court terme, le conseil d'administration de la SICAV du 6 avril 2016 a décidé de modifier la politique d'investissement d'Equi Monéplus. Pour cela, la SICAV diversifiera ses investissements en se portant sur des titres libellés en euro de dettes privées, en plus des titres de dettes gouvernementales, afin de percevoir une marge supplémentaire ce qui entrainera une augmentation du profil rendement risque. La sensibilité taux de la SICAV sera pilotée de manière active entre 0 et 2 (-0,5 à 1 auparavant).

Pour sa part investie en dettes privées, zone Europe et OCDE, les investissements porteront sur tous types d'obligations dont l'échéance sera dans moins de 3,5 ans. La part des émetteurs dit « spéculatifs » et non notés par les principales agences de notation financière ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion est portée de 0% à 50%, dont un maximum de 25% pour les titres « spéculatifs ». Une forte diversification (maximum 2% sur les émetteurs non notés et « spéculatifs ») permet de limiter le risque crédit par émetteur.

Le nom de la SICAV est changé à Equi-Trésorerie Plus afin de marquer ces changements.

Les règlements afférents aux souscriptions et rachats interviennent désormais en J+2 pour refléter ceux des titres en portefeuille ; la centralisation des souscriptions et des rachats chez le dépositaire, Société Générale, est décalée à 14h30.

Après transformation, la SICAV conservera sa classification AMF (Obligations et autres titres de créances libellés en Euro).

L'Autorité des Marchés Financiers a donné son agrément à la modification de l'objectif de gestion, de la stratégie d'investissement et du profil de risque et de rendement en date du 28 avril 2016, celles-ci entreront en vigueur à compter du 9 mai 2016.

Si les modifications vous conviennent, aucune action de votre part n'est nécessaire. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité de demander le rachat de vos actions sans frais à tout moment, la SICAV ne prélevant pas de frais de sortie.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- le Profil de risque :

Modification du profil de rendement / risque : Oui

Augmentation du profil rendement / risque : Oui

Augmentation des frais : Non

- L'objectif de gestion :

Ancienne rédaction : L'objectif de la gestion est d'assurer aux actionnaires une grande liquidité et un rendement supérieur à celui de l'indice EONIA sur le moyen terme.

Nouvelle rédaction : L'objectif de gestion est d'exposer les actionnaires à la performance des marchés obligataires et de crédit court terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital.

- L'indicateur de référence :

Ancienne rédaction : L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen.

Nouvelle rédaction : Aucun indice ne reflète exactement l'objectif de gestion mis en œuvre. Toutefois l'investisseur pourra se référer à l'indice crédit composé de plus de 500 titres de dettes privées en euro de maturité compris entre 1 et 3 ans, le BofA Merrill Lynch 1-3 y Euro Corporate Index. (ER01 Index sur Bloomberg)

- Les contraintes de gestion :

Ancienne rédaction : La politique d'investissement de la SICAV repose sur 3 types de stratégies :

- Les stratégies de taux
- Les stratégies de crédit
- Les stratégies de convexité
- Les stratégies de gestion décorellées

La zone géographique est la zone euro.

Les stratégies de taux : elles consistent à tirer profit des niveaux et des variations des taux d'intérêt en prenant des positions sur des segments de la courbe des taux. Cette approche ne se concentre pas sur la composante crédit et utilise principalement comme véhicule des titres d'Etat.

Fourchette de sensibilité : -0,5 à 1

Nouvelle rédaction : La politique d'investissement de la SICAV repose sur 2 types de stratégies :

- Les stratégies de taux
- Les stratégies de crédit

La zone géographique prépondérante est la zone Europe et l'OCDE. Les placements en devises autres que l'euro sont strictement prohibés.

Les titres auront une maturité maximum de 3.5 années (à l'échéance ou au prochain put au porteur).

Les stratégies de taux : elles consistent à tirer profit des niveaux et des variations des taux d'intérêt en prenant des positions sur des segments de la courbe des taux. Cette approche ne se concentre pas sur la composante crédit mais pilote la sensibilité et la répartition entre les instruments financiers indexés à taux variable ou à taux fixe.

Fourchette de sensibilité : 0 à 2

Ancienne rédaction : La SICAV a vocation à détenir tout type d'obligation : Obligations à taux fixes et à taux variables ou révisables, obligations indexées, obligations convertibles, obligations subordonnées de rang inférieur (Tier 1).

La part des investissements sur les instruments financiers émis par des entreprises privées notées dans la catégorie « investment grade » n'excèdera pas 10% de l'actif net.

La sicav a vocation à détenir tous types d'instruments financiers du marché monétaire : Titres de créance négociable, billet de trésorerie, commercial paper, bons du Trésor à taux fixe (BTF), BTAN

Nouvelle rédaction : La SICAV a vocation à détenir tout type d'obligation : Obligations à taux fixes et à taux variables ou révisables, obligations indexées, obligations convertibles.

La SICAV a vocation à détenir tous types d'instruments financiers du marché monétaire : Titres de créance négociable, billet de trésorerie, commercial paper, bons du Trésor à taux fixe (BTF), BTAN.

La SICAV est exposée au maximum à 50% de l'actif net en obligations High Yield (selon les principales agences de notation financières ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) et non notés. L'investissement en obligations High Yield est limité à 25% maximum de l'actif net (les obligations non notées ne sont pas considérées ici comme High Yield).

La pondération par émetteur noté High Yield ou non noté (selon les principales agences de notation financière ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) sera limitée à 2% maximum de l'actif net.

L'exposition globale de la SICAV au marché action restera inférieure à 10% de l'actif net (via l'investissement dans les obligations convertibles et les OPC).

- **Les modalités de souscription et de rachat :**

Ancienne rédaction : Les souscriptions et les rachats sont centralisés chez le dépositaire, Société Générale – 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes, tous les jours jusqu'à 11 heures 30 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la valeur liquidative de ce même jour. Les règlements afférents aux souscriptions et rachats interviennent en J+1. La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture des marchés français (application du calendrier d'Euronext Paris SA).

Nouvelle rédaction : Les souscriptions et les rachats sont centralisés chez le dépositaire, Société Générale – 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes, tous les jours jusqu'à 14 heures 30 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la valeur liquidative de ce même jour. Les règlements afférents aux souscriptions et rachats interviennent en J+2. La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture des marchés français (application du calendrier d'Euronext Paris SA).

3. Eléments à ne pas oublier

Nous vous précisons que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus d'Equi-Trésorerie Plus modifiés, sont disponibles :

- au Siège Social de la société de gestion EQUIGEST – 153 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris – ils vous seront adressés sur demande écrite dans un délai d'une semaine.
- sur le site www.equigest.fr

Nous restons à votre disposition pour vous fournir toute précision complémentaire.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Pierre-Xavier CROCICCHIA
Président de la SICAV

ANNEXE :

Tableau comparatif avant / après :

	Avant changement	Après changement
Dénomination	Equi-Moneplus	Equi-Trésorerie Plus
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro	
Indicateur de référence	L'indice EONIA	Aucun indice ne reflète exactement l'objectif de gestion mis en œuvre. Toutefois l'investisseur pourra se référer à l'indice crédit composé de plus de 500 titres de dettes privées en euro de maturité compris entre 1 et 3 ans, le BofA Merrill Lynch 1-3 y Euro Corporate Index (coupons réinvestis).
Objectif de gestion	L'objectif de la gestion est d'assurer aux actionnaires une grande liquidité et un rendement supérieur à celui de l'indice EONIA sur le moyen terme.	L'objectif de gestion est d'exposer les actionnaires à la performance des marchés obligataires et de crédit court terme, en contrepartie d'un risque de perte en capital.
Stratégie d'investissement	<p>La politique d'investissement de la SICAV repose sur 3 types de stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de taux • Les stratégies de crédit • Les stratégies de convexité • Les stratégies de gestion décorrélées <p>La zone géographique est la zone euro.</p> <p>Les stratégies de taux : elles consistent à tirer profit des niveaux et des variations des taux d'intérêt en prenant des positions sur des segments de la courbe des taux. Cette approche ne se concentre pas sur la composante crédit et utilise principalement comme véhicule des titres d'Etat.</p> <p>Fourchette de sensibilité : -0,5 à 1</p>	<p>La politique d'investissement de la SICAV repose sur 2 types de stratégies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de taux • Les stratégies de crédit <p>La zone géographique prépondérante est la zone Europe et l'OCDE. Les placements en devises autres que l'euro sont strictement prohibés.</p> <p>Les titres auront une maturité maximum de 3.5 années (à l'échéance ou au prochain put au porteur).</p> <p>Les stratégies de taux : elles consistent à tirer profit des niveaux et des variations des taux d'intérêt en prenant des positions sur des segments de la courbe des taux. Cette approche ne se concentre pas sur la composante crédit mais pilote la sensibilité et la répartition entre les instruments financiers indexés à taux variable ou à taux fixe.</p> <p>Fourchette de sensibilité : 0 à 2</p>

	<p>La SICAV a vocation à détenir tout type d'obligation : Obligations à taux fixes et à taux variables ou révisables, obligations indexées, obligations convertibles, obligations subordonnées de rang inférieur (Tier 1).</p> <p>La part des investissements sur les instruments financiers émis par des entreprises privées notées dans la catégorie « investment grade » n'excèdera pas 10% de l'actif net.</p> <p>La sicav a vocation à détenir tous types d'instruments financiers du marché monétaire : Titres de créance négociable, billet de trésorerie, commercial paper, bons du Trésor à taux fixe (BTF), BTAN</p>	<p>La SICAV a vocation à détenir tout type d'obligation : Obligations à taux fixes et à taux variables ou révisables, obligations indexées, obligations convertibles.</p> <p>La SICAV a vocation à détenir tous types d'instruments financiers du marché monétaire : Titres de créance négociable, billet de trésorerie, commercial paper, bons du Trésor à taux fixe (BTF), BTAN.</p> <p>La SICAV est exposée au maximum à 50% de l'actif net en obligations High Yield (selon les principales agences de notation financières ou considérés de manière équivalente selon l'analyse de la société de gestion) et non notés. L'investissement en obligations High Yield est limité à 25% maximum de l'actif net (les obligations non notées ne sont pas considérées ici comme High Yield).</p> <p>La pondération par émetteur noté High Yield ou non noté (selon les principales agences de notation financière) sera limitée à 2% maximum de l'actif net.</p> <p>L'exposition globale de la SICAV au marché action restera inférieure à 10% de l'actif net (via l'investissement dans les obligations convertibles et les OPC).</p>
--	--	--

<p>Les modalités de souscription et de rachat</p>	<p>Les souscriptions et les rachats sont centralisés chez le dépositaire, Société Générale – 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes, tous les jours jusqu'à 11 heures 30 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la valeur liquidative de ce même jour. Les règlements afférents aux souscriptions et rachats interviennent en J+1. La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture des marchés français (application du calendrier d'Euronext Paris SA).</p>	<p>Les souscriptions et les rachats sont centralisés chez le dépositaire, Société Générale – 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes, tous les jours jusqu'à 14 heures 30 (heure de Paris) et exécutés sur la base de la valeur liquidative de ce même jour. Les règlements afférents aux souscriptions et rachats interviennent en J+2. La valeur liquidative est calculée chaque jour à l'exception des jours fériés français et des jours de fermeture des marchés français (application du calendrier d'Euronext Paris SA).</p>
<p>Risques</p>	<p>Risque de taux d'intérêt Risque de crédit Risque de baisse lié aux obligations convertibles Risque de perte en capital</p>	
		<p>Risque de titres spéculatifs à haut rendement / High Yield Risque de contrepartie</p>